

Rapport annuel du maire

sur la situation financière 2014, les orientations générales pour 2015 et le programme triennal d'immobilisations pour 2015 – 2016 – 2017

Cabinet du maire • Le 17 novembre 2014



Ville de  City of
Côte Saint-Luc

Présentation

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, c'est avec plaisir que je présente le Rapport sur la situation financière de la Ville de Côte Saint-Luc (« la Ville »).

Je présenterai d'abord les résultats pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2013. Ensuite, je passerai en revue les prévisions préliminaires pour l'année financière 2014. Et pour terminer, je vous donnerai un aperçu du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations pour l'année financière 2015.

États financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2013

Les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2013 ont été vérifiés par la firme de vérification externe Raymond Chabot Grant Thornton et adoptés par la Ville le 14 juillet 2014.

La Ville a enregistré un surplus cumulé d'exploitation de 6 087 050 \$ et un surplus cumulé pour le régime de retraite de 2 004 300 \$ pour un montant total de 8 091 350 \$ au 31 décembre 2013. Même si le surplus du régime de retraite apparaît sur notre bilan, il ne peut être utilisé par la Ville à des fins d'exploitation ou d'immobilisations.

Au cours de l'année 2013, la Ville a généré un surplus de 1 853 554 \$ résultant en grande partie des revenus additionnels non prévus au budget provenant des nouveaux développements résidentiels.

Le conseil municipal fait toujours un effort particulier pour que la Ville limite son endettement. Au cours des dernières années, des emprunts ont été effectués pour la construction du Centre communautaire et aquatique (« CCA ») et pour le projet de revitalisation du centre urbain. En 2013, 14,22 % du budget de fonctionnement a servi au remboursement de capital et d'intérêts sur la dette à long terme, qui se sont avérés légèrement inférieurs aux prévisions. En 2014, la Ville a financé beaucoup de ses projets d'immobilisations en utilisant des ressources financières internes comme les surplus non affectés, le fonds de roulement et les réserves pour espaces verts. Il est prévu que le ratio du service de la dette demeurera stable même si la Ville emprunte pour maintenir et améliorer ses infrastructures. Le ratio du service de la dette est donc conforme à l'objectif financier de la Ville qui est de maintenir un ratio maximum d'environ 15 % du budget de fonctionnement par rapport aux paiements de capital et d'intérêts sur la dette à long terme.

En 2013, la Ville a consacré un peu plus de 3 millions \$ provenant des surplus non affectés, des réserves pour espaces verts et du fonds de roulement pour financer la rénovation de l'hôtel de ville, la réparation de passages souterrains, les rénovations de l'édifice des Travaux publics, les améliorations dans les parcs, et la mise à niveau informatique des activités de la Ville comme les tourniquets au CCA. En utilisant ses réserves financières, la Ville peut financer certains projets sans contracter une dette à long terme et payer des frais d'intérêt. Depuis 2009, la Ville a financé des projets d'immobilisations pour une valeur d'environ 1,6 million \$ avec le fonds de roulement. La Ville a profité du fait qu'il est possible de prolonger la période d'amortissement des sommes empruntées jusqu'à dix ans, ce qui lui permet d'emprunter à même ses fonds pour une plus longue période en évitant d'augmenter ses dépenses associées au service de la dette. La Ville prévoit continuer d'utiliser ses réserves financières comme mécanismes de financement pour s'assurer de limiter le recours à la dette à long terme uniquement en cas d'absolue nécessité pour fournir à ses résidents les services requis.

Programme triennal d'immobilisations pour 2014 – 2015 – 2016

En plus des dépenses de fonctionnement normales, la Ville prépare également un budget d'immobilisations, servant à financer des biens qui seront utilisés par les résidents pour une période relativement longue, comme les immeubles, l'équipement dans les parcs, l'infrastructure de l'eau et les nouvelles routes. Le budget triennal d'immobilisations pour 2014 – 2015 – 2016 a été adopté le 16 décembre 2013 et les projets suivants étaient inscrits à ce budget :

Projets	2014	2015	2016
Infrastructure—routes et circulation	2 650 000 \$	2 100 000 \$	2 450 000 \$
Infrastructure—aqueduc et égouts	0 \$	2 100 000 \$	2 150 000 \$
Immeubles et propriétés de la Ville	2 130,000 \$	3 865 000 \$	1 325 000 \$
Amélioration des parcs	1 010,000 \$	1 280 000 \$	1 680 000 \$
Véhicules et équipement	1 165,000 \$	1 201 000 \$	1 413 000 \$
Technologie et Préparation aux situations d'urgence	1 115,000 \$	205 000 \$	200 000 \$
Dépenses totales	8 070 000 \$	10 751 000 \$	9 218 000 \$

La plupart des projets inscrits au programme triennal d'immobilisations pour l'année financière 2014 sont terminés ou en voie de l'être.

Le budget d'immobilisations de la Ville pour l'année financière 2014 a servi à apporter des améliorations majeures aux infrastructures des trottoirs et des rues de la Ville, ainsi qu'aux parcs et aux propriétés municipales. Au cours de 2014, environ 740 000 \$ ont été dépensés pour moderniser le parc Zygjelbaum et le terrain de jeu Levine, et pour des travaux d'améliorations des lots vacants municipaux. Une génératrice de secours a été achetée pour le CCA, et l'édifice et la cour des Travaux publics ont bénéficié de réparations bien nécessaires. Les projets de 2013 pour les parcs Shuster et Schwartz ont été finalisés et ouverts au public. Près de 2,5 millions \$ de financement pour les projets de 2014 provenaient de sources internes comme les surplus non affectés, les réserves et le fonds de roulement, conformément à la décision de la Ville de maintenir le solde de sa dette à long terme et les ratios du service de la dette à des niveaux appropriés, tel qu'il est mentionné précédemment.

Le budget triennal d'immobilisations se veut un document de planification, exigé par la loi, mais sans l'obligation de réaliser les projets qui y sont inscrits. Le conseil doit approuver chacun des projets individuellement avant d'engager les fonds.

Prévisions préliminaires concernant la situation financière pour l'année 2014

La Ville prévoit un excédent minimal pour 2014 d'après nos résultats cumulatifs à ce jour. Nous continuerons de surveiller de près les dépenses jusqu'à la fin de l'année tout en maintenant un haut niveau de qualité de service pour nos résidents.

Les revenus de fonctionnement à la fin de l'année financière devraient être légèrement inférieurs au budget. Cela est dû aux revenus plus bas que prévus pour la programmation et la vente de terrains. Toutefois, il importe de noter que la Ville a augmenté ses recettes fiscales provenant des nouveaux projets résidentiels.

Les dépenses de fonctionnement 2014 de la Ville à la fin du troisième trimestre seront conformes au budget et devraient correspondre aux prévisions.

Encore une fois cette année, les membres du conseil municipal continueront de surveiller de près les revenus et les dépenses de la Ville. Tous les mois, le comité de vérification présidé par le conseiller Steven Erdelyi examine les rapports internes préparés par le Service des finances et recommande des mesures correctives aux rapports financiers au besoin.

En 2014, le conseil municipal a accordé une attention particulière à la préparation aux situations d'urgence ainsi qu'aux réparations des infrastructures des bâtiments municipaux. C'est ainsi qu'un système automatisé d'avis de masse a été instauré pour les situations d'urgence et qu'une génératrice a été achetée pour le CCA, ainsi que différents équipements nécessaires en cas d'urgence. La Ville a entamé le processus de remplacement des briques du Centre civique Bernard Lang, qui sont une source de problèmes depuis la construction de l'édifice au milieu des années 80. Elle a aussi procédé au remplacement de certaines conduites et refait le toit du bâtiment de la cour des Travaux publics.

Orientations générales pour le budget 2015

Les principes directeurs pour la préparation du budget 2015 sont les suivants :

- Le budget doit garantir un équilibre entre les revenus et les dépenses.
- Le budget doit être établi de façon à ce que l'augmentation de notre budget local ne soit pas au-delà du taux d'inflation. Mais il est important de souligner que la Ville ne contrôle pas les dépenses au niveau du gouvernement régional et que, si l'agglomération de Montréal accroît ses dépenses à un niveau plus élevé, les hausses de taxe foncière peuvent dépasser le taux d'inflation en raison de la portion du budget de la Ville servant à payer la quote-part pour les services de l'île. La Ville et les autres municipalités défusionnées de l'île travaillent avec la nouvelle administration de la Ville de Montréal pour restreindre les dépenses de l'agglomération.
- Le budget doit assurer la viabilité financière de la Ville à long terme.
- Afin de satisfaire les besoins grandissants des résidents, le processus de planification budgétaire doit garantir l'efficacité, et le contrôle budgétaire doit assurer un engagement de la part de tous les services de la Ville envers le contrôle des coûts.
- Maximiser l'accès aux subventions des gouvernements fédéral et provincial afin de réhabiliter les infrastructures.

Comme pour les dernières années, les priorités du budget de fonctionnement 2015 demeurent axées sur la qualité des services offerts aux résidents de la Ville tout en respectant les limites budgétaires.

Toutefois, nous sommes confrontés à un nouveau défi cette année. Le gouvernement du Québec a récemment annoncé des compressions majeures qui réduiront notre remboursement pour la TVQ ainsi que la compensation en lieu de taxe pour les écoles publiques et les hôpitaux. La réduction sera d'environ 400 000 \$ annuellement, pour Côte Saint-Luc seulement. Il s'agit d'une diminution très significative de revenu à laquelle toutes les municipalités doivent faire face, et qui amènera Côte Saint-Luc à faire des choix financiers difficiles à l'avenir.

Les éléments les plus importants du budget d'immobilisations 2015 demeurent les investissements pour l'amélioration de nos parcs, l'infrastructure du réseau d'aqueduc et l'entretien des rues et des trottoirs. La Ville donnera la priorité aux projets admissibles aux programmes de subventions gouvernementales et à ceux qui permettent un excellent rendement pour notre investissement.

Dans les prochaines semaines, l'administration de la Ville et les membres du conseil finaliseront le budget de fonctionnement pour 2015 et le programme triennal d'immobilisations pour 2015-2016-2017 qui seront présentés lors d'une séance publique spéciale du conseil en décembre 2014.

Il faut souligner que, même si le maire et le conseil municipal continuent de surveiller le budget local, nous avons peu de contrôle sur la portion des dépenses gérées par l'agglomération. Ces dépenses d'agglomération, qui servent essentiellement à payer les services communs de l'île et les services

régionaux (incluant le transport en commun de la STM, le service de sécurité incendie, la police, le traitement et la distribution de l'eau, l'évaluation, les dépenses du centre-ville et l'actif collectif de la ville centre), ont augmenté considérablement au cours des cinq dernières années. La Ville a versé 27 millions de \$ à l'agglomération en 2014. Nous prévoyons une augmentation de ce montant en 2015. Il n'est plus suffisant de compter uniquement sur les villes de l'île de Montréal pour couvrir ces coûts qui augmentent continuellement. Nous continuerons donc d'insister auprès du gouvernement du Québec pour l'application d'une correction visant à faire payer certains services d'agglomération par l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et pour qu'il y ait à l'avenir un financement durable pour ces services sans que les résidents de l'île de Montréal soient taxés toujours davantage.

En décembre 2014, le conseil municipal tiendra une réunion d'information publique pour réviser le budget 2015 et donner l'occasion au public de participer au processus d'élaboration budgétaire. D'autres informations seront communiquées au www.CoteSaintLuc.org à ce sujet.

Liste des contrats au-delà de 25 000 \$

Conformément à la loi, j'ai remis au Greffier la liste de tous les contrats accordés en 2013 qui comportent une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle j'ai présenté ce rapport. J'ai aussi déposé la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Rémunération des membres du conseil

En tant que membres du conseil, nous recevons un salaire annuel et une allocation annuelle de dépenses reliées à nos fonctions.

Le tableau suivant indique le salaire et les allocations de dépenses des membres du conseil.

Fonction	Rémunération	Allocation de dépenses
Maire	50 642 \$	15 787 \$
Conseillers	16 880 \$	8 439 \$

En plus de ces montants, le maire reçoit 10 847 \$ de l'Agglomération de Montréal pour ses fonctions de représentant de la Ville au conseil d'agglomération, et la conseillère Dida Berku reçoit environ 10 000 \$ en tant que vice-présidente de la Commission d'examen des contrats de l'agglomération.

Conclusion

En terminant, je tiens à vous assurer que le maintien de la qualité des services au meilleur coût possible est un objectif primordial pour le conseil municipal et l'administration de la Ville, et que nous travaillerons très fort pour préparer un budget équitable et efficace pour l'année financière 2015. Nous continuerons à tout mettre en oeuvre pour améliorer encore les services d'excellente qualité auxquels s'attendent les résidents, et ce, au coût le plus raisonnable possible.



Anthony Housefather
Maire